



Retracting sur bon de commande fait sur foire

Par **CMOI33_old**, le **18/05/2007** à **13:43**

bonjour,

Hier le 17/05 j'ai signé un bon de commande dans une foire et à la demande du vendeur, j'ai émis 3 chèques (total 6000 euros). Le premier chèque sera débité fin juin et les autres en suivant (juillet et août). La livraison est prévue courant juin sans plus de précision... Je précise qu'il y a deux bons de commande. Un au nom de mon amie (3000 euros) et l'autre à mon nom (3000 euros) Les chèques sont les miens et nous ne sommes pas mariés et pas de compte commun. De plus sur le bon de mon amie, elle n'a pas écrit la mention manuscrite "lu et approuvé". J'espère que l'on peut dans ce cas annuler les bons de commandes

Puis je me rétracter ? Ou bien quel est mon recours ? Puis je trouver une faille sur le bon de commande ? Pourquoi le vendeur m'a demandé 3 chèques et en a-t-il le droit ?

Merci de me répondre rapidement svp

[s]Nota[s] : L'entreprise est en Espagne mais le bon de commande est signé sur Bordeaux. Le lieu de signature du bon de commande ne figure pourtant pas sur ce document. Est-ce la faille possible pour annuler ce bon de commande ? A cause de ça ?

Comme vous le voyez, j'ai beaucoup de questions : je cherche par tous les moyens à annuler ces bons de commandes. Peut-être que vous me poserez une question à laquelle je ne pense pas et qui pourrait permettre l'annulation de ces documents.

Merci de votre réponse

Par **Jurigaby**, le **18/05/2007** à **13:51**

Bonjour!

Le but de ce site n'est pas de se comporter comme un avocat en se plaçant définitivement d'un même côté de la barrière.

Notre mission est d'analyser une situation juridique d'une manière objective qui ne soit pas de nature à influencer une prise de décision conformément à la loi de 1971 sur le conseil juridique.

Sur un plan plus personnel, comprenez bien que je n'ai pas plus de raison de vous défendre que j'en aurai de défendre votre commerçant espagnol.
Cdt.